

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## Arrêté du 20 décembre 2022

**Fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration des services pénitentiaires d'insertion et de probation et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles**

NOR :JUSK2237136A

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins établis le 8 décembre 2022 ;

### Arrête :

A l'issue des résultats aux élections professionnelles 2022 du ministère de la justice, la liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité social d'administration des services d'insertion et de probation et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
CGT Insertion Probation (3 sièges)	Mme Marion BONNEAUD M. Benjamin BONS Mme Kelly BIANCO	M Pierre-Yves LAPRESLE Mme Margaux LE GALLO M. Eneko ETCHEVERRY
UFAP-UNSa Justice (2 sièges)	M. Simon-Pierre LAGOUCHE M. Emmanuel WILLEKENS	M. Jérémy RIVIERE M. Florian ROUSSET

SNEPAP-FSU (2 sièges)	Mme Estelle CARRAUD M. André BLANC	Mme Annabelle BOUCHET M. Alexandre DEPIN
FO Justice (1 siège)	Mme Nathalie RAFFIN	Mme Farida ED-DAFIRI

### Article 3

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le

28/12/22

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de l'administration  
pénitentiaire,

L. RIDEL

